



LA COURONNE



POUVOIR EXÉCUTIF
METTE EN OEUVRE LES LOIS

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Le Cabinet du Premier ministre est un organisme central qui s'occupe de tâches administratives telles que les nominations gouvernementales, les conseils politiques, les communications et l'élaboration de stratégies.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Le Bureau du Conseil privé est un organisme gouvernemental central et non partisan qui offre des conseils et un soutien au gouvernement. Il est dirigé par le greffier du Conseil privé, qui est également chef de la fonction publique, secrétaire du Cabinet et sous-ministre du Premier ministre.

PREMIER MINISTRE

Le premier ministre est à la tête du gouvernement fédéral et il est généralement le chef du plus grand parti à la Chambre des communes.

CABINET

Le Cabinet est le corps des ministres, et il est présidé par le premier ministre. Le Cabinet établit les politiques et les priorités fédérales, en plus de superviser les principaux ministères. Il agit au nom du Conseil privé du Roi pour le Canada, et le gouverneur général agit presque toujours sur ses conseils. Ses membres sont nommés par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Ils sont souvent choisis parmi les députés de la Chambre des communes, et ils sont censés représenter un large éventail de la population canadienne.

MINISTÈRES

Le gouvernement fédéral est divisé en ministères, qui sont chargés de l'administration d'un élément désigné des affaires canadiennes. Ces ministères sont dirigés par des ministres, qui sont également membres du Cabinet. Les ministres établissent les politiques et sont responsables devant le Parlement. La fonction publique est chargée de l'administration et de la mise en œuvre non partisans de ces politiques.

DÉPUTÉS

Un député est un citoyen canadien élu pour représenter une seule circonscription électorale fédérale à la Chambre des communes, qui compte 338 députés. Les principales fonctions de chaque député consistent à légiférer au Parlement, à représenter leur circonscription et leur parti politique, et à servir leurs électeurs.

CHEF D'ÉTAT

Le chef d'État au Canada est le monarque. En 1953, la reine Elizabeth II est devenue la première souveraine à être proclamée séparément reine du Canada, une mesure qui visait à réaffirmer le rôle du monarque au Canada comme un rôle étant indépendant de son rôle au Royaume-Uni et dans le reste du Commonwealth.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le gouverneur général ou la gouverneure générale est nommé(e) par le souverain sur recommandation du premier ministre et exerce principalement des fonctions au nom du chef d'État. Le gouverneur général ou la gouverneure générale est le ou la commandant(e) en chef du Canada et est censé représenter l'ensemble du pays.

MINISTRES

Les ministres sont généralement des politiciens élus issus du parti qui détient le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes. La plupart d'entre eux sont nommés à la tête de ministères (par exemple, les Affaires étrangères, la Sécurité publique, les Services aux Autochtones, etc.). Ils font tous partie du Cabinet fédéral et ils sont également membres du Conseil privé.